

CléA – Certificat de connaissances et de compétences professionnelles

OBJECTIFS

Créé par le Comité Paritaire Interprofessionnel National pour l'Emploi et la Formation, le certificat CléA est un outil au service de la formation, de l'emploi, de l'évolution professionnelle et de la compétitivité.

L'objectif est d'obtenir une certification attestant de la maîtrise des savoirs de base afin de favoriser l'employabilité et l'accès à la formation des personnes.

PUBLIC

Toutes les personnes salariées ou demandeuses d'emploi.

Le certificat CléA vise plus particulièrement les personnes fragilisées, peu qualifiées, n'ayant aucune certification professionnelle et ayant besoin de sécuriser leurs parcours professionnels, ou de développer leur employabilité.

CONTENU

Le référentiel du socle est structuré en 7 domaines, 28 sous-domaines et 108 critères d'évaluation. Les 7 domaines sont les suivants :

- La communication en français ;
- L'utilisation des règles de bases de calcul et du raisonnement mathématique ;
- L'utilisation des techniques usuelles de l'information et de la communication numérique ;
- L'aptitude à travailler dans le cadre des règles définies d'un travail en équipe ;
- L'aptitude à travailler en autonomie et à réaliser un objectif individuel ;
- La capacité d'apprendre à apprendre tout au long de la vie ;
- La maîtrise des gestes et postures, et le respect des règles d'hygiène, de sécurité et environnementales élémentaires.

Les 7 domaines sont articulés mais peuvent être indépendants afin de pouvoir construire des parcours de formation individualisés et pertinents.

Le module CléA numérique complète ces domaines. Il a pour objet l'acquisition des connaissances et des compétences relatives aux usages fondamentaux du numérique au sein d'un environnement de travail. Il permet l'acquisition et l'exploitation de l'information, la prise en compte des principes de la sécurité numérique et la gestion collaborative des projets.

Il fait l'objet d'une certification spécifique déposée par le Copanef à l'inventaire de la CNCP.

SOURCE : GROUPEMENT INTÉRÊT PUBLIC ÉTAT - RÉGION

MODALITÉS DE MISE EN OEUVRE

Processus de certification :

- **Évaluation** des acquis de la personne à l'entrée dans sa démarche de certification (durée maximum 7 heures en continu ou en discontinu) : diplômes ou certifications déjà obtenus, capitalisation des acquis de formation en lien avec le socle, évaluation des acquis. Si les connaissances et les compétences requises sont maîtrisées, la certification peut être délivrée directement.
- **Constat des écarts** entre le niveau de la personne et le niveau attendu, identification des compétences acquises et non acquises.
- **Préconisation d'un parcours de formation individualisé**, adapté au niveau de la personne et décliné en objectifs pédagogiques clairs et associé à un calendrier.
- **Évaluation finale** (durée maxi de 7 heures) en fin de parcours lorsque tous les modules de formation auront été suivis.

L'évaluateur et le formateur doivent être deux personnes distinctes.

Pour valider la certification CléA, **l'ensemble des connaissances et compétences du référentiel doit être maîtrisé** à 75 % par un individu (avec, dans certains cas, un critère à valider obligatoirement), quel que soit son métier ou son secteur professionnel.

Par Arrêté du 16 décembre 2019 portant agrément de la Commission Paritaire Interprofessionnelle Régionale, le FONGECIF est devenu Transitions Pro Hauts-de-France en application de l'article L. 6323-17-6 au 1er janvier 2020.

A cette même date, Transitions Pro Hauts-de-France se voit confier par délégation de Certif Pro le déploiement en région des Certifications Paritaires Interprofessionnelles : CléA socle et CléA numérique.

Désormais, les 5 antennes de Transitions Pro assurent :

- L'information sur CléA,
- L'instruction des demandes de certificats,
- L'organisation des jurys,
- La délivrance des certificats.

Chaque mois la Commission Paritaire Interprofessionnelle Régionale instruira les demandes de certificat et délivrera les certificats CléA pour la Région.

FINANCEMENT

Pour les salariés, les évaluations initiales, les formations et les évaluations post-formation peuvent être financées au titre :

- Du compte personnel de formation (CPF)
- Du plan de développement des compétences de l'entreprise
- De la reconversion ou promotion par alternance - ProA

SOURCE : GROUPEMENT INTÉRÊT PUBLIC ÉTAT - RÉGION